

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 25 juin 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°37

CIRCULAIRE N° 6401/DEF/DCSSA/RH/PF

relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2010/2011.

Du 17 mai 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 6401/DEF/DCSSA/RH/PF relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2010/2011.

Du 17 mai 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 9 6 5 C

Références :

Instruction n° 25881/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 30 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 932 ; BOEM 621-4.4.1.1.1) modifiée.
Note n° 5357/DEF/DCSSA/RH/PF du 23 avril 2010 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°26 du 25 juin 2010, texte 37.

Le nombre total de diplômes techniques branche gestion management susceptibles d'être attribués en 2011 est fixé à deux comme suit :

- option encadrement technique : 2.

L'admission en 2010 au cycle d'enseignement organisé en vue de l'attribution du diplôme technique (DT) en 2011, s'effectuera selon les modalités suivantes :

1. l'organisation du cycle 2010/2011 est placée sous la responsabilité du chef du département formation supérieure des paramédicaux (DFSP), école du Val-de-Grâce, Paris ;
2. le concours d'admission au cycle d'enseignement se déroulera en décembre 2010 à l'école du Val-de-Grâce (EVDG) de Paris ;
3. les conditions requises pour faire acte de candidature sont définies par l'instruction de référence qui précise, en outre, l'organisation, la nature et le programme des épreuves de concours ainsi que la composition des dossiers de candidature qui devront parvenir, sans lettre de motivations à la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA), bureau « politique de formation », au plus tard le 28 mai 2010 ;
4. la DCSSA établira la liste des candidats autorisés à concourir et le centre d'enseignement des personnels d'encadrement (CEPE) du département formation supérieure des paramédicaux prendra en charge la préparation du concours ;
5. la formation concernant le cycle préparatoire au concours d'admission au cycle d'enseignement débutera le 28 juin 2010 au CEPE ;
6. les candidats admis à concourir compléteront leur dossier de candidature par l'envoi de leur lettre de motivation revêtue des avis hiérarchiques à l'école du Val-de-Grâce, département formation supérieure des paramédicaux ainsi qu'une copie de leur dossier complet en cinq (5) exemplaires au plus tard un mois avant le début du concours.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.